

## MODALITES DE SELECTION INDIVIDUEL SENIOR CHAMPIONNATS DU MONDE GR Du 18 au 24 août 2025 à Rio (BRA)

Pour donner suite à la détermination le vendredi 6 juin lors des Championnats d'Europe de Tallin, du nombre de quotas disponibles pour la France lors des Championnats du monde de Rio, vous trouverez ci-dessous les modalités de sélections pour cette compétition.

### 1. Format de compétition :

- Qualification (CI) : classement sur 3 notes pour CII
- Finales concours général (CII) : 18 gymnastes, classement sur 4 notes
- Finales par engins (CIII)

### 2. Programme CM :

- Le 18 août : arrivée des délégations
- Le 19 août : entraînement podium
- Le 20 août : qualification (CIV et CI) : cerceau/ballon
- Le 21 août : qualification (CIV et CI) : massues/ruban
- Le 22 août : finale du concours général individuel (CII) : Top 18 ; concours général ensemble (CII)
- Le 23 août : concours général ensemble (CII)
- Le 24 août : finales des ensembles par engins (CIII) ; Finales individuelles tous engins (CIII)
- Le 25 août : départ des délégations

### 3. Objectifs :

- Obtenir le classement le plus élevé lors du CI en vue de Qualifier une gymnaste pour la finale du concours général (CII)

### 4. Obligation 2025 :

- Gymnastes nées en 2009 et avant

### 5. Compétitions prises en compte pour la sélection des CM :

- CE Tallinn (EST), 5 – 8 juin 2025 (CI et CII)
- WC Milan (ITA) du 16 au 20 juillet 2025
- Jeux mondiaux universitaires, Rhin-Ruhr (GER) du 17 au 19 juillet 2025
- Challenge Cup Cluj (ROU) du 23 au 28 juillet 2025

### 6. Stratégie :

- Déterminer les deux gymnastes, avec le meilleur potentiel de finales (CII).
- Les gymnastes doivent être en progression à l'approche de l'objectif.
- Les gymnastes doivent être le plus fiables possible (régularité de la performance individuelle).

### 7. Processus de sélection :

- Les deux gymnastes qualifiées seront celles ayant obtenues le meilleur total sur quatre engins lors des compétitions internationales 2025 de référence (point 5).
- Si une gymnaste n'est plus en mesure de produire la performance pour laquelle elle a été sélectionnée, la Direction Technique Nationale est autorisée à soumettre à la validation de la

Commission Nationale de Sélection, une autre gymnaste en capacité de répondre aux objectifs fixés.

- La Direction Technique Nationale proposera la désignation d'une gymnaste de « réserve ».
- NB : Dans l'intérêt supérieur de l'équipe, les cas particuliers, notamment les gymnastes blessées, pourront être traités indépendamment des modalités précitées.

**8. Modalités de départage des gymnastes ex-aequo :**

- Le total des notes D sur la compétition prise en compte.

**9. Commission Nationale de Sélection de la Fédération :**

Les sélections seront annoncées à l'issue de la réunion de la Commission Nationale de Sélection de la fédération Française de Gymnastique.

Toute gymnaste retenue devra adhérer à l'esprit et au programme de préparation du collectif.